

« Étonnée ? Non ! Concernée, oui ! »

SCÈNES La ministre de la Culture veut améliorer la situation des artistes

► Suite et fin de notre enquête sur le secteur théâtral.

► Alda Greoli réagit aux déclarations des artistes et responsables d'institution.

Précarité, humiliation, système D, horizon bouché, les artistes évoquaient samedi un quotidien complexe dans nos pages. Ce lundi, la ministre de la Culture (CDH) réagit.

Avez-vous été surprise par ces témoignages ?

J'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes du secteur, à mon cabinet mais aussi avant et après les spectacles. Les témoignages que vous avez recueillis reflètent parfaitement ce que j'entends partout, y compris lors des réunions du plan « Bouger les lignes ». Donc étonnée, non ! Concernée, oui ! Je ne peux pas rester sans rien faire face à une telle situation.

Ceci dit, il y a des choses pour lesquelles je ne suis pas compétente. Mais ça ne veut pas dire qu'on doit s'en désintéresser. J'estime qu'il est de ma responsabilité d'intervenir aussi sur ces questions.

De quelle manière ?

D'abord, il y a ce qui relève de mes compétences et qui se trouve dans le nouveau décret : la qualité de l'emploi artistique est désormais au centre du système. En posant cela comme une des données constituant la

colonne vertébrale de ce qui va être examiné pour la recevabilité des dossiers, on donne un signal.

Ensuite, je pense qu'il faut faire preuve de courage politique. On doit avoir une discussion avec le secteur à propos du fait que, chaque année, 150 artistes sortent de nos écoles. C'est le même nombre que pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse alémanique réunies. Y a-t-il vraiment des perspectives pour tous ces jeunes ? C'est un débat qu'il faut avoir.

Et en ce qui concerne ce qui n'est pas de votre compétence ?

Le contrôle de disponibilité pour les chômeurs dépend aujourd'hui des ministres régionaux. J'ai l'intention d'avoir une discussion avec Didier Gosuin pour Bruxelles et Eliane Tillieux pour la Wallonie, à ce sujet. Pour voir comment, demain, nos artistes peuvent être accompagnés dans une vision positive de leur travail.

N'est-ce pas un vœu pieux ?

Non, il y a des choses à faire. Par exemple, à l'heure actuelle, on le voit dans plusieurs témoi-

gnages que vous avez publiés, on ne valorise pas le temps d'écriture, de répétition, etc. Donc, non seulement les artistes ne sont pas indemnisés durant ces périodes, mais ils ne peuvent pas les compter comme temps de travail. Avec des conséquences immédiates sur la difficulté d'obtenir le statut d'artiste. Il faut qu'on fasse bouger les choses dans ce domaine, avec aussi une formation adaptée des employés du Forem et d'Actiris.

Pour le statut d'artiste, c'est le fédéral qui est compétent...

Avec Sven Gatz, le ministre flamand de la Culture, nous avons mis sur pied un groupe de travail qui fonctionne déjà pour déterminer ce que nous voulons porter au fédéral pour modifier le statut d'artiste. Même si nous n'avons pas de prise directe sur ce sujet, c'est de ma responsabilité d'intervenir avec un dossier solide.

Vous soutenez aussi la création d'une fédération des arts de la scène ?

Effectivement. Pour l'instant, tout le monde avance en ordre dispersé. Avoir une fédération représentative du secteur qui pourrait avoir de vraies négociations paritaires de type classique ou, simplement, une articulation plus juste du rapport de force avec le politique, c'est un véritable enjeu.

Mais on voit dans les interventions des différents responsables d'institution qu'il y a de grandes divergences dans le secteur...

Je pense que les choses évoluent. Dans les fédérations d'autres secteurs (syndicats, médecine, hôpitaux...), la parole n'est pas toujours simple non plus. Mais il y a un débat à l'intérieur de la fédération avant une prise de position commune. Cela permettrait, dans le secteur des arts de la scène, de ne pas rester dans une position de quémendeur face au politique. De plus, il ressort aussi de vos interviews que le métier d'artiste est relativement solitaire. Avoir un lieu, une organisation, où on se structure en parole et en actions, ce serait un plus dans ce cadre.

L'un de nos interlocuteurs évoquait la grande disparité des salaires parmi les directeurs d'institution. Quelle est la règle dans ce domaine ?

Les conseils d'administration ont la responsabilité de déterminer la rémunération de leurs cadres. Je n'ai pas connaissance de ceux-ci et je n'ai pas à m'immiscer là-dedans. Je ne peux pas à la fois réclamer que les CA s'autonomisent et se responsabilisent et être tout le temps derrière eux à leur imposer ce qu'ils doivent faire.

Mais il s'agit quand même d'argent public ?

C'est vrai. C'est pourquoi il est normal que je puisse contrôler, en tant que ministre de la Culture, s'il n'y a pas un écart trop important entre ce à quoi les subsides doivent être affectés et d'éventuelles sommes qui iraient principalement vers des salaires de direction. La manière dont nous avons établi les grilles d'évaluation pour les nouveaux contrats-programmes permet ce contrôle.

Pour le reste, c'est la prérogative des CA. S'ils décident de nommer quelqu'un pour un mandat précis ou pour une durée indéterminée, c'est leur choix. Et j'estime que la Communauté française ne devrait pas faire partie de ces CA. Nous sommes le pouvoir subsidiant, point à la ligne. La différence entre l'opérateur et le régulateur me semble essentielle. Notre boulot, c'est de voir, dans le cadre de l'évaluation des contrats-programmes si les choses demandées sont respectées. À eux de voir comment le faire au mieux. ■

Propos recueillis par
JEAN-MARIE WYNANTS

LA VIE D'ARTISTE

3/3

Dans nos éditions précédentes (Le Soir des 11 et 13 février), douze artistes témoignaient de leur quotidien tandis que divers responsables d'institutions et de compagnies livraient leur sentiment à la veille de l'examen des dossiers de demande de contrats-programmes par les instances d'avis.

Dès mercredi, celles-ci examineront les 310 dossiers reçus parmi lesquels 79 proviennent d'opérateurs qui n'avaient jusqu'ici ni contrat-programme ni convention. Un travail énorme qui aboutira ensuite sur la table de la ministre de la culture, Alda Greoli.

Pour clôturer notre série, nous avons demandé à celle-ci de réagir aux différentes interventions de nos interlocuteurs. Tant du côté de la vie quotidienne des travailleurs des arts de la scène que dans le domaine des contrats-programmes. En ce qui concerne ceux-ci, on a appris lundi que les 310 dossiers reçus se répartissent comme suit : arts forains, du cirque et de la rue (21 soit 7 %), théâtre adulte (83 soit 27 %), théâtre action (21 soit 7 %), théâtre jeune public (32 soit 10 %), art chorégraphique (23 soit 7 %), musique contemporaine (8 soit 3 %), musique classique (31 soit 10 %), musiques non classiques (56 soit 18 %), interdisciplinaire (28 soit 9 %), conte (7 soit 2 %).

La prise de connaissance des dossiers par les instances d'avis débute ce mercredi. Les réunions d'évaluation auront lieu du 6 mars au 15 juin pour une transmission des avis à la ministre le 30 juin au plus tard.

budget « Les instances d'avis examineront 310 projets »

Certains de nos interlocuteurs s'inquiètent du fonctionnement des instances d'avis...

C'est un de mes gros chantiers de l'année. Elles sont là pour rendre des avis sur les projets de contrats-programmes. Avec aussi une liberté d'initiative pour conseiller la ministre afin de faire évoluer les choses. Par contre, elles ne sont pas là pour prendre le pouvoir à la place des CA.

Pourquoi ne pas les avoir réorganisées avant cette étape cruciale ?

Parce que j'ai hérité d'un timing sur lequel je ne voulais pas prendre de retard. Il y en a déjà eu beaucoup trop. Certains fonctionnent dans le cadre d'avenants à leurs contrats-programmes depuis des années. Et puis il n'y a plus d'indexation. Nous avons introduit celle-ci dans le nouveau décret. Si on retardait son application, on retardait aussi l'indexation. Enfin, dans le cadre de « Bouger les lignes », la coupole de la gouvernance vient seulement de me rendre son rapport. Il me fallait celui-ci pour réformer les commissions. Je sais qu'idéalement, on aurait dû le faire avant l'examen des contrats-programmes. J'assume ce fait, mais je pense aussi que les instances actuelles auront à cœur, plus que jamais, de mener à bien la tâche qui leur est confiée.

Tous les contrats-programmes démar-

rant pour cinq ans au 1^{er} janvier 2018, qu'arrivera-t-il à ceux qui débarqueraient dans le secteur durant les cinq années à venir ?

Ils pourront toujours demander des aides ponctuelles ou pluriannuelles à partir du moment où ils seront dans les conditions d'obtention de celles-ci. Seuls les contrats-programmes sont concernés par la remise à plat actuelle.

Les dossiers seront examinés à partir de ce mercredi 15 février. Combien en avez-vous reçu ?

Au total, les instances d'avis auront 310 dossiers à examiner. Pour un quart, ce sont de nouveaux dossiers. Ils émanent de gens qui, jusque-là, bénéficiaient d'aides ponctuelles. Si leur dossier est accepté, ils auront une qualité d'emploi bien plus grande à l'avenir.

De quel budget disposez-vous ?

Dans l'état actuel, le budget pour l'ensemble des arts de la scène s'élève à 91 millions. L'ensemble des demandes dépasse largement cette somme. J'attends à présent le retour de l'administration sur la recevabilité de ces différents dossiers. Puis, pour le 30 juin, les retours des différentes commissions d'avis. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on pourra commencer à voir clair sur le budget nécessaire.

Anne-Cécile Vandalem pointait la dis-

proportion des subventions entre compagnies et institutions. Les choses vont-elles changer ?

Le fait que la place et la qualité de l'emploi soient au cœur des critères d'évaluation devrait rétablir un certain équilibre et faire bouger les plateaux de la balance. Mais il faut rester logique : il ne peut y avoir d'institutions sans les artistes et les artistes ont besoin des institutions. Je ne veux pas créer d'opposition entre les deux, mais plutôt un nouvel équilibre. Ce qu'Anne-Cécile Vandalem dit dans vos pages me semble assez juste. Mais les compagnies ne vont pas toutes jouer demain sous chapiteau.

Bon nombre de nos interlocuteurs saluent votre action et semblent attendre beaucoup de vous. N'est-ce pas le meilleur moyen de décevoir ?

Ça doit être mon éducation mais j'estime que quand j'ai des responsabilités, je dois être capable de revenir vers mes mandants et de rendre compte de ce que j'ai fait. Je ne manie pas la langue de bois. Si des choses ne sont pas possibles, je le dirai clairement. Ça ne sert à rien de promettre la lune. Par contre, écouter le secteur, lui parler, dialoguer, me semble essentiel. Y compris en allant parfois à la confrontation quand on n'est pas d'accord. C'est la moindre des choses. ■

**Propos recueillis par
J.-M.W.**